

## Pour les collectivités

Depuis janvier 2020, l'abonnement collectivités est passé en année glissante. L'abonnement consiste en dix numéros par an reliés en quatre fascicules (janvier/février/mars ; avril/mai/juin ; juillet/août/septembre ; octobre/novembre/décembre).

Code tarif	Désignation	Détail des tarifs pour les collectivités				Total TTC
		Adhésion	Abonnement papier	Abonnement électronique	Frais postaux	
COLLECTIVITÉ : ABONNEMENT <sup>(1)</sup>						
40	Abonnement lycée (métropole)	–	139 €	–	–	139 €
41	Abonnement lycée (hors métropole)	–	139 €	–	15 €	154 €
42	Abonnement collège (métropole)	–	104,25 €	–	–	104,25 €
43	Abonnement collège (hors métropole)	–	104,25 €	–	15 €	119,25 €
44	Abonnement université électronique <sup>(2)</sup>	–	–	300 €	–	300 €
COLLECTIVITÉ : ABONNEMENT PAR AGENCE <sup>(1)</sup>						
50	Abonnement lycée par agence (métropole)	–	125,10 €	–	–	125,10 €
51	Abonnement lycée par agence (hors métropole)	–	125,10 €	–	15 €	140,10 €
52	Abonnement collège par agence (métropole)	–	93,83 €	–	–	93,83 €
53	Abonnement collège par agence (hors métropole)	–	93,83 €	–	15 €	108,83 €

(1) Votre établissement est abonné... les enseignants attachés, moyennant leur adhésion à 30 €, pourront consulter le bulletin sous forme électronique (article par article).

(2) Cet abonnement permet à l'enseignant d'une préparation CAPES/Agrégation d'ouvrir un accès à BupDoc à ses étudiants à l'année.